



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 4 juillet 2025

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément aux dispositions du règlement communal sur la protection des arbres (article 4) du 7 mars 2012, la Municipalité affiche durant 20 jours la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande : abattage d'un *Carpinus betulus*

Motifs invoqués : arbre malade. Fût presque complètement sec et le deuxième commence à sécher.

Situation, rue, N : Chemin des Planches 5

Propriétaire : Marie José et Denise Fame

Parcelle : 475

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté

Du 4 juillet au 4 août 2025

LA MUNICIPALITE